



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 1^{er} novembre 2011 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Claude Le Myre, décédé le 7 octobre 2011 à l'âge de 63 ans.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances à la famille durement éprouvée et je vous invite à garder un moment de réflexion en mémoire de ce citoyen.

RÉSOLUTION 2011-11-593 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

De reporter l'article 26 – « Acquisition du lot 4 763 274 situé en arrière lot de la rue Lavoisier – 9218-5339 Québec inc. – Dossier 1846 »;

D'ajouter l'article 36.1 – « Déneigement du chemin de l'Île Morris et du chemin des Îles – Décision »;

Par le retrait à l'article 41 B) des mots « Aménagement d'un espace tampon »;

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur André Bordeleau

- Félicitations au conseil municipal pour l'accomplissement des travaux sur le chemin de la Côte Sud;
- Demande de reconsidérer le signal « Arrêt » à l'intersection de la voie ferrée sur le chemin de la Côte Sud vu la présence d'un feu de signalisation.

Monsieur Francesco Perugino

- Circulation d'autobus sur l'avenue de la Renaissance – situation infernale – beaucoup de bruit – demande surveillance accrue.

La période de questions a été d'une durée de onze (11) minutes.

RÉSOLUTION 2011-11-594

AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 2400, BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE I-1 403 – LOT 3 934 078 – DOSSIER 1107-DM-193

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 2400, boulevard du Faubourg, désigné comme étant le lot 3 934 078 au Cadastre du Québec, dans la zone I-1 403, visant à réduire le nombre de cases de stationnement requis.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, deux questions ont été adressées à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter, conformément au Règlement RV-503 sur les dérogations mineures, l'établissement du nombre de cases de stationnement requis pour un bâtiment commercial isolé situé à l'intérieur d'un projet commercial intégré à 395 cases alors que le Règlement de zonage RV-753 exige 456 cases de stationnement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-595

AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 665 À 671, RUE PAPINEAU (BÂTIMENT 1) ET 673 À 679, RUE PAPINEAU (BÂTIMENT 2) – ZONE R-3 126-1 – LOTS 4 924 271 À 4 924 274 ET 4 924 275 À 4 924 278 – DOSSIER 1110-DM-198

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure des immeubles situés aux 665 à 671, rue Papineau (bâtiment 1) et aux 673 à 679, rue Papineau (bâtiment 2), désigné comme étant les lots 4 924 271 à 4 924 274 et 4 924 275 à 4 924 278 au Cadastre du Québec, dans la zone R-3 126-1, visant à régulariser la distance minimale entre les bâtiments 1 et 2 du projet résidentiel intégré.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter, conformément au Règlement RV-503 sur les dérogations mineures, l'établissement de la distance minimale entre les bâtiments 1 et 2 du projet résidentiel intégré situé sur la rue Papineau dans la zone multifamiliale R-3 126-1, à 4,02 mètres, ce qui déroge à la marge de 6,00 mètres prescrite par l'article 2.5.2.6 du Règlement de zonage RV-753.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-596

AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 685 À 691, RUE PAPINEAU (BÂTIMENT 3) ET 693 À 699, RUE PAPINEAU (BÂTIMENT 4) – ZONE R-3 126-1 – LOTS 4 924 267 À 4 924 270 ET 4 924 263 À 4 924 266 – DOSSIER 1110-DM-199

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure des immeubles situés aux 685 à 691, rue Papineau (bâtiment 3) et 693 à 699, rue Papineau (bâtiment 4), désigné comme étant les lots 4 924 267 à 4 924 270 et 4 924 263 à 4 924 266 au Cadastre du Québec, dans la zone R-3 126-1, visant à régulariser la distance minimale entre les bâtiments 3 et 4 du projet résidentiel intégré.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter, conformément au Règlement RV-503 sur les dérogations mineures, l'établissement de la distance minimale entre les bâtiments 3 et 4 du projet résidentiel intégré situé sur la rue Papineau dans la zone multifamiliale R-3 126-1, à 4,02 mètres, ce qui déroge à la marge de 6,00 mètres prescrite par l'article 2.5.2.6 du Règlement de zonage RV-753.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-597
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2011 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2011, tels que rédigés.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-598
RÈGLEMENT RV-610-10 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-610-10 modifiant le Règlement RV-610 sur le traitement des membres du conseil.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-599
RÈGLEMENT RV-1508 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1508 sur l'aide financière complémentaire au Programme AccèsLogis Québec.

Adoptée

Avant de procéder à l'adoption du prochain article, madame la mairesse, Marlene Cordato fait lecture d'un communiqué qui explique cette démarche du conseil et ce, conformément au Projet de loi no 109 « Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ». De plus, elle informe que tous les membres du conseil seront assermentés à la séance régulière du 6 décembre 2011.

RÉSOLUTION 2011-11-600
RÈGLEMENT RV-1510 - ADOPTION

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De retirer à l'article 8 du règlement le chiffre « 200 \$ ».

Votent en faveur : la conseillère Lyne Levert et les conseillers Gilles Sauriol, Mario Lavallée et David McKinley;

Votent contre : la conseillère Christine Beaudette et les conseillers Patrick Thifault, Daniel Kaeser et Denis Hébert;
La proposition d'amendement étant rejetée, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1510 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-601
MODIFICATION DU RÈGLEMENT RV-983 RELATIF AU RÉGIME DE FONDS DE PENSION DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE modifier le Règlement RV-983 relatif au régime de fonds de pension des employés de la Ville de Boisbriand et abrogeant le Règlement RV-774 et ses amendements comme suit :

1. Le titre du Règlement RV-983 relatif au régime de fonds de pension des employés de la Ville de Boisbriand et abrogeant le Règlement RV-774 et ses amendements est remplacé par « Règlement RV-983 sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand ».
2. L'article 3.1 du règlement est modifié par le remplacement du sous-paragraphe a du paragraphe 3.1.1 par le suivant :

« a) sous réserve du paragraphe 3.2.1, un participant de l'une des catégories 2 ou 3 verse :
 - i) du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2010 : 8,0 % de son salaire;
 - ii) à compter du 1^{er} janvier 2011 : 9,0 % de son salaire; ».
3. L'article 3.2 du règlement est modifié par la suppression des troisième et quatrième alinéas du paragraphe 3.2.1.

4. L'article 4.2 du règlement est modifié par le remplacement au sous-paragraphe a du paragraphe 4.2.1, du sous-sous-paragraphe i par le suivant :

« i) une rente annuelle pour les années de service reconnu au 31 décembre 1995 égale à 2 % du salaire durant l'année 2001, multipliée par le nombre d'années de service reconnu au 31 décembre 1995.

Nonobstant ce qui précède, pour les participants actifs de la catégorie 3 qui prennent leur retraite le 1^{er} janvier 2012 ou après, alors qu'ils ont atteint la retraite facultative conformément aux critères énoncés à 4.1.2 b), la rente annuelle pour les années de service reconnu au 31 décembre 1995 est égale à 2 % du salaire durant l'année de référence, multipliée par le nombre d'années de service reconnu au 31 décembre 1995. Aux fins de la présente disposition, l'année de référence est définie comme suit :

Nombre de mois complets entre la date de la retraite et la date de retraite facultative ¹	Année de référence (ne peut être postérieure à l'année de la retraite) ¹
0 à 3	2001
4 à 7	2002
8 à 11	2003
12 à 15	2004
16 à 19	2005
20 à 23	2006
24 à 27	2007
28 à 31	2008
32 à 35	2009
36 à 39	2010
40 à 43	2011
44 à 47	2012
48 à 51	2013
52 à 55	2014

1. L'année de référence et le nombre de mois évoluent selon la même règle si le participant continue à accumuler des droits dans le régime pour une période excédant 55 mois après la date de retraite facultative.

Le salaire de référence ainsi obtenu ne peut être inférieur au salaire durant l'année 2001 ni au salaire durant toute autre année comprise entre 2002 et l'année de référence, mais il ne peut être supérieur au salaire final. ».

5. L'article 4.2 est modifié par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« Le participant qui prend sa retraite conformément à 4.1.2 reçoit une rente annuelle dont le montant est égal à celui de la rente normale de retraite, compte tenu des années de service reconnu à la date de la retraite. Le participant actif de la catégorie 4 qui prend sa retraite conformément à 4.1.3 reçoit également une rente temporaire égale à la somme de :

- a) 0,5 % du salaire final multiplié par les années de service reconnu entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2009, et

b) 0,7 % du salaire final multiplié par les années de service reconnu à compter du 1^{er} janvier 2010.

Toutefois, pour les participants appartenant à la catégorie 2, seules les années de service reconnu à compter du 1^{er} janvier 1996 sont considérées pour l'application du présent paragraphe. ».

6. L'article 4.2 est modifié par le remplacement du sous-paragraphe a du paragraphe 4.2.3 par le suivant :

« a) pour un participant de l'une des catégories 2, 3 ou 4 :

Les participants de ces catégories qui prennent leur retraite conformément à 4.1.3 a) reçoivent une rente annuelle dont le montant est égal à celui de la rente normale de retraite, réduit de :

i) pour les participants des catégories 2 et 3 ainsi que pour le service antérieur au 1^{er} janvier 2007 des participants de la catégorie 4 qui ont cessé leur participation active avant d'avoir atteint l'âge de 58 ans ainsi que pour le service à compter du 1^{er} janvier 2007 des participants de la catégorie 4 qui ont cessé leur participation active avant d'avoir atteint l'âge de 55 ans, ½ de 1 % par mois pour chaque mois d'anticipation, jusqu'à un maximum de 60 mois et de 1/3 de 1 % pour chaque mois supplémentaire d'anticipation;

ii) pour les participants de la catégorie 4, pour le service antérieur au 1^{er} janvier 2007 des participants qui ont cessé leur participation active après avoir atteint l'âge de 58 ans de même que pour le service à compter du 1^{er} janvier 2007 des participants qui ont cessé leur participation active après avoir atteint l'âge de 55 ans, 1/3 de 1 % pour chaque mois d'anticipation.

Pour les participants des catégories 2 et 3 ainsi que pour le service reconnu antérieur au 1^{er} janvier 2007 des participants de la catégorie 4 qui ont cessé leur participation active après avoir atteint l'âge de 58 ans, de même que pour le service à compter du 1^{er} janvier 2007 des participants de la catégorie 4 qui ont cessé leur participation active après avoir atteint l'âge de 55 ans, les mois d'anticipation sont définis comme les mois qu'il reste à courir entre la date de la retraite anticipée et la date initiale de la retraite facultative.

Pour le service antérieur au 1^{er} janvier 2007 des participants de la catégorie 4 qui ont cessé leur participation active avant d'avoir atteint l'âge de 58 ans ainsi que pour le service à compter du 1^{er} janvier 2007 des participants de la catégorie 4 qui ont cessé leur participation active avant d'avoir atteint l'âge de 55 ans, les mois d'anticipation sont définis comme les mois qu'il reste à courir entre la date de la retraite anticipée et la date normale de la retraite.

La réduction ainsi calculée ne doit toutefois pas être supérieure à celle qui résulterait de l'équivalence actuarielle avec la rente de retraite facultative ou normale, dans la mesure où elle n'est pas inférieure à celle qui serait calculée conformément à 10.3.1.2. ».

7. Les modifications décrétées aux paragraphes 1 à 6 entrent en vigueur conformément à la loi et prennent effet le 1^{er} janvier 2012 à l'exception des paragraphes 2 et 3 qui prennent effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2011 et des paragraphes 5 et 6 qui prennent effet au 1^{er} janvier 2007.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-602
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement le 17 octobre 2011 pour le règlement suivant :

RV-1509 : Règlement RV-1509 prévoyant l'établissement de plans et devis des travaux de réfection de rues et décrétant un emprunt de 600 000 \$ à cette fin.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-603
RÈGLEMENT RV-499-9 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-499-9 modifiant le Règlement RV-499 régissant la signalisation et la circulation des véhicules sur le territoire de la Ville de Boisbriand.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, il demande dispense de la lecture de règlement.

**RÉSOLUTION 2011-11-604
RÈGLEMENT RV-656-10 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-656-10 modifiant le Règlement RV-656 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Ville de Boisbriand.

**RÉSOLUTION 2011-11-605
RÈGLEMENT RV-991-21-6**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-991-21-6 modifiant le Règlement RV-991-21 concernant la régie et l'administration de l'aqueduc, fixant la taxe d'eau et établissant la compensation pour le service d'égout et l'assainissement des eaux usées.

**RÉSOLUTION 2011-11-606
RÈGLEMENT RV-992-11-4 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-992-11-4 modifiant le Règlement RV-992-11 sur l'enlèvement des déchets, l'établissement d'un système de collecte sélective et l'imposition d'une compensation à ces fins.

**RÉSOLUTION 2011-11-607
RÈGLEMENT RV-1511 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1511 abrogeant le Règlement RV-1458 sur le financement du programme de subvention à l'amélioration des immeubles résidentiels.

**RÉSOLUTION 2011-11-608
RÈGLEMENT RV-1512 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1512 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2012.

**RÉSOLUTION 2011-11-609
RÈGLEMENT RV-1515 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1515 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2012.

**RÉSOLUTION 2011-11-610
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 22 septembre 2011 au 19 octobre 2011 conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-611
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter le sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 septembre 2011 au 15 octobre 2011, montrant un total des activités de 3 841 200,13 \$:

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 563 091,78	
Activités financières d'investissement	698 453,13	
Total des chèques fournisseurs		3 261 544,91
Salaires – Dépenses	923 575,31	
Salaires - Déductions	(343 920,09)	
Total des salaires nets		579 655,22
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 841 200,13

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-612
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 12 octobre 2011, révisée le 13 octobre 2011, montrant un total de 9 108,23 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-613
RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES – DÉPÔT

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-614
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION
FONCIÈRE 2012-2017 – CONTRAT 2011-1209**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en évaluation foncière 2012-2017, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE
Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. 255, boulevard Crémazie Est, 9 ^e étage Montréal (Québec) H2M 1M2

ATTENDU que cette offre a été analysée le 24 octobre 2011 par les membres du Comité de sélection, conformément à la grille de pondération et aux critères ;

ATTENDU que le Comité de sélection recommande l'acceptation de la soumission de Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. ayant obtenu le pointage requis, le tout selon le rapport de Me Lucie Mongeau, secrétaire du comité, du 24 octobre 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 27 septembre 2011.

D'adjuger le contrat pour les services professionnels en évaluation foncière pour les années 2012 à 2017 inclusivement à Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc., ayant obtenu le pointage requis, au montant de 2 148 094,92 \$, le tout conditionnellement à l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour un engagement de crédit pour une période excédant 5 ans, conformément à l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02 150 00 417 et 02 150 00 419.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-615
SOUMISSIONS – FOURNITURE DE SABLE DE SILICE CRISTALLINE
SOUS FORME QUARTZ POUR LE TRAITEMENT DE L'ACTIFLO À
L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT 2011-1213**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de sable de silice cristalline sous forme quartz pour le traitement de l'Actiflo à l'usine d'épuration, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	COÛT TOTAL 1 AN (taxes incluses)	COÛT TOTAL 5 ANS (taxes incluses)
John Meunier inc. 4105, Sartelon Saint-Laurent (Québec) H4S 2B3	22 690,67 \$	127 918,90 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité de l'offre reçue a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, lequel recommande d'octroyer le contrat à John Meunier inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, le 11 octobre 2011.

D'accepter l'offre de John Meunier inc., au montant de 22 690,67 \$ comprenant toutes les taxes applicables, pour la fourniture de sable de silice cristalline sous forme quartz pour le traitement de l'Actiflo à l'usine d'épuration, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 635.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-616
SOUMISSIONS – FOURNITURE DE POLYMÈRE À L'USINE
D'ÉPURATION – CONTRAT 2011-1214**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de polymère à l'usine d'épuration, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Les Produits Chimiques Erpac inc. 180, St-Charles, bureau 110 Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2L1	79 942,12 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité de l'offre reçue a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, lequel recommande d'octroyer le contrat à Les produits chimiques Erpac inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, le 11 octobre 2011.

D'accepter l'offre de Les produits chimiques Erpac inc., au montant de 79 942,12 \$ comprenant toutes les taxes applicables, pour la fourniture de polymère à l'usine d'épuration, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 635.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-617
SOUMISSIONS – MANUTENTION, ÉVACUATION ET TRANSPORT DE
CONTENEURS DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT
2011-1215**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la manutention, évacuation et transport des conteneurs des boues de l'usine d'épuration, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
BFI CANADA INC. 4141, boulevard de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7H 1M7	394 352,75 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité de l'offre reçue a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, lequel recommande d'octroyer le contrat à BFI Canada inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, le 11 octobre 2011.

D'accepter l'offre de BFI Canada inc., au montant de 394 352,75 \$ comprenant toutes les taxes applicables, pour la manutention, évacuation et transport des conteneurs des boues de l'usine d'épuration, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 417.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-618
SOUMISSIONS – FOURNITURE D'ALUN LIQUIDE À L'USINE
D'ÉPURATION – CONTRAT 2011-1216**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'alun liquide à l'usine d'épuration, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	COÛT TOTAL 1 AN (taxes incluses)	COÛT TOTAL 5 ANS (taxes incluses)
Les Produits Performants General Chemical Itée 90, East Halsey Road Parsippany, New Jersey, 07054 USA	155 216,25 \$	793 327,50 \$
Chemco inc. 124, rue Hambourg St-Augustin-de-Desmaures Québec, G3A 0B3	180 154,33 \$	959 638,85 \$
Kemira Water Solutions Canada inc. 3405, boulevard Marie-Victorin Varenes, Québec, J3X 1P7	193 106,26 \$	1 024 410 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, lequel recommande d'octroyer le contrat à Les produits performants General Chemical Itée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, le 11 octobre 2011.

D'accepter l'offre de Les produits performants General Chemical Itée, au montant de 155 216,25 \$ comprenant toutes les taxes applicables, pour la fourniture d'alun liquide à l'usine d'épuration, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 635.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-619
SOUMISSIONS – DÉBLAIEMENT ET DÉNEIGEMENT DE
STATIONNEMENTS ET TERRAINS MUNICIPAUX – CONTRAT 2011-1217**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le déblaiement et le déneigement de stationnements et terrains municipaux, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	<u>Secteur</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Aménagement Expert Déneigement 271, Montée St-Charles St-Eustache (Québec) J7R 4K3	Secteur 1	379 821,29 \$
	Secteur 2	206 493,77 \$
	Secteur 3	49 000 \$

Les Terrassements Laurent Filion inc. 625, chemin de la Grande-Côte Boisbriand (Québec) J7G 3K7	Secteur 2	269 671,87 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée 3865, rue Alfred-Laliberté Boisbriand (Québec) J7H 1P7	Secteur 1 Secteur 2 Secteur 3	384 069,70 \$ 206 204,25 \$ 45 285,20 \$
Déneigement Mac 855, chemin Fresnière St-Eustache (Québec) J7R 4K3	Secteur 2	353 167,50 \$
Entretien Paysager S. Proulx inc. 1805, Montée Gagnon Terrebonne (Québec) J6Y 1J4	Secteur 1 Secteur 2 Secteur 3	358 863,76 \$ 221 014,50 \$ 50 696,65 \$
Entreprise de Pavage Dion inc. 20855, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	Secteur 3	72 570,23 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics, lequel recommande d'octroyer le contrat à Entretien paysager S. Proulx inc. pour le secteur 1 et à Les entreprises Charles Maisonneuve ltée, pour les secteurs 2 et 3.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 18 octobre 2011.

D'accepter l'offre de Entretien paysager S. Proulx inc., au montant de 358 863,76 \$ comprenant toutes les taxes applicables, pour le déblaiement et le déneigement de stationnements et terrains municipaux, secteur 1, pour une période de cinq (5) ans.

D'accepter l'offre de Les entreprises Charles Maisonneuve ltée., au montant de 251 489,45 \$ comprenant toutes les taxes applicables, pour le déblaiement et le déneigement de stationnements et terrains municipaux, secteurs 2 et 3, pour une période de cinq (5) ans.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02 330 20 535 et 02 810 20 521.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-620
SOUSSIONS – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES –
CONTRAT 2011-1218**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'équipements informatiques, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
ProContact Informatique 3249, Jean-Béraud Laval (Québec) H7T 2L2	65 089,91 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité de l'offre a été analysée par madame Josée Leblanc, directrice des Technologies de l'information, laquelle recommande d'octroyer le contrat à ProContact Informatique.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 18 octobre 2011.

D'accepter l'offre de ProContact Informatique, au montant de 65 089,91 \$ comprenant toutes les taxes applicables, pour l'acquisition d'équipements informatiques.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 22 100 00 770, 22 100 00 773 ainsi qu'aux Règlements RV-1388 et RV-1465.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-621
RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA
VILLE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2011 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES
CONTRATS**

La mairesse fait lecture intégrale de son rapport sur la situation financière de la Ville de Boisbriand, dont le texte est reproduit ci-après, puis le dépose accompagné des annexes requises par la Loi.

Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville de Boisbriand
Déposé à la séance régulière du conseil municipal du 1^{er} novembre 2011.

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année, j'ai le plaisir, à titre de mairesse, de vous faire rapport de la situation financière de la Ville de Boisbriand.

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec, et à la Loi sur le traitement des élus municipaux, j'aborderai dans ce rapport :

- les états financiers de l'exercice 2010;
- le programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013;
- les indications préliminaires des résultats financiers 2011;
- les rémunérations des élus;
- les orientations générales du prochain budget.

Derniers états financiers au 31 décembre 2010

Les états financiers non consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 vérifiés par la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C. et déposés au conseil le 3 mai 2011 indiquaient un surplus de 307 000 \$.

Les revenus encourus se chiffraient à 47,4 M\$, alors que les dépenses et affectations totalisaient un montant de 47,1 M\$. Ce surplus de 307 000 \$ s'explique entre autres par la baisse du coût de contrat de collecte sélective et d'ordures en 2010, ainsi que par la baisse des frais de financement.

Dernier programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013

Le programme triennal des immobilisations permet au conseil municipal de planifier les dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années. Le programme triennal des années 2011, 2012 et 2013 s'élève à 54,1 M\$, dont 10,3 M\$ en 2011.

Sommairement, les principaux investissements du programme triennal d'immobilisations prévoyaient les dépenses suivantes :

	2011-2012-2013 (M\$)
Travaux de génie (services municipaux)	23
Édifices	13,2
Parcs et terrains de jeux	9,1
Aménagement, urbanisme et développement	3,5
Véhicules et équipement-travaux publics	2,3
Projet Salix	1,7
Autres	1,3
TOTAL	54,1 M\$

Ces investissements devraient se réaliser au cours des prochaines années, ils incluent notamment la réfection des infrastructures de routes, l'aménagement de parcs, la construction d'une salle de spectacle et l'agrandissement de la bibliothèque. Une bonne partie de ces dépenses seront subventionnées.

Indications préliminaires des résultats financiers 2011

Pour 2011, nous prévoyons terminer l'année avec un surplus d'environ 500 000 \$. La somme des revenus est estimée à 51,4 M\$, alors que les dépenses et affectations sont de l'ordre de 50,9 M\$. Ce surplus anticipé provient principalement de revenus excédentaires par rapport au budget initial et au contrôle serré des dépenses.

Taux d'endettement 2011

Le taux d'endettement total de la Ville se situera à environ 4,45 % au 31 décembre 2011, comparativement à 4,69 % au 31 décembre 2010. Il s'agit d'une légère diminution qui démontre notre volonté à contrôler la dette de la ville.

Rémunérations et allocations des membres du conseil municipal pour 2011

Rémunération	Maire	Conseiller
Salaire annuel	66 251 \$	22 083 \$
Allocation annuelle	14 951 \$	11 041 \$
Maire suppléant mensuel		630 \$
Allocation mensuelle		315 \$
Salaire mensuel pour la MRC	257,50 \$	
Présence à la MRC par séance	272,95 \$	
Substitut à la MRC par séance		257,50 \$
Allocation par séance		128,75 \$
Présidence annuelle d'une commission	4 853 \$	2 594 \$
Allocation annuelle		1 297 \$
Vice-présidence annuelle d'une commission		1730 \$
Allocation annuelle		865 \$
Délégué annuel à la RIPTB		2 468 \$
Allocation annuelle		1 234 \$
Délégué ou substitut à la CRÉ par séance	253 \$	
Délégué ou substitut au CITL par séance	150 \$	150 \$
Délégué ou substitut à Tricentris par séance		100 \$

Toujours en respect de la Loi, je dépose également la liste de tous les contrats, conclus entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011, qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$, de même que ceux qui représentent une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui excède 25 000 \$. La liste peut être consultée à l'Hôtel de Ville.

Orientations générales du budget 2012 et du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014

Nous travaillerons avec rigueur à dégager des marges de manœuvre nécessaires à la saine gestion du développement social et économique de Boisbriand. Je juge cette rigueur essentielle pour assurer à la Ville des assises solides.

Pour le prochain budget, nous savons déjà que la Ville devra rencontrer certaines nouvelles obligations. Que se soit la mise en place du Schéma de couverture de risques au Service de sécurité incendie, qui aura un impact direct sur la qualité d'intervention, ou par l'augmentation de la TVQ, soyez assuré que nous mettrons tout en œuvre pour minimiser l'impact financier sur les citoyens.

Toujours en offrir plus aux citoyens sera un credo qui passera par la bonification de la prestation des services municipaux. La grande collaboration fournie par l'ensemble du personnel nous permettra d'y parvenir.

Pour le programme triennal 2012-2013-2014, de multiples projets verront le jour dans les années à venir. Le conseil verra toutefois à assurer une planification à long terme afin d'assurer une mise à jour de nos infrastructures municipales, tout en mettant nos efforts à contrôler l'endettement de la ville.

Conclusion

À mon arrivée à titre de mairesse en novembre 2009, la Ville faisait face à une situation financière déficitaire estimée à près de 1,2 million. Finalement, le déficit a été de près de 700 000 \$. En 2010, notre volonté à redresser les finances a permis d'afficher un bilan positif de plus de 300 000 \$. Et encore aujourd'hui, nous anticipons un surplus de 500 000 \$. Ceci prouve notre désir d'offrir des services de haute qualité tout en respectant la capacité de payer de chacun.

Cette année, mon administration a libéré une marge de manœuvre qui a contribué à réduire la dette, et ce, à même le budget d'opération de 2011; un premier pas dans la bonne direction. Un pas que nous avons franchi en remboursant pour près de 1 million \$ de dette cette année.

Depuis mon arrivée, j'ai privilégié une gestion serrée et rigoureuse, dans une démarche entièrement vouée à offrir aux citoyens une plus grande qualité de vie. La situation financière présentée ici est une éloquente démonstration de ma détermination à poursuivre dans la voie de la stabilité financière, et j'en profite pour remercier les membres du conseil municipal ainsi que tous les employés de la Ville pour leurs efforts soutenus.

Je suis très fière du bilan remarquable que nous affichons. Mon administration a ajusté le budget, si bien que nous pouvons tous envisager un avenir prometteur. C'est dans cet esprit que se prépare le budget 2012 présenté le 12 décembre prochain, car la Ville relève avec créativité et vigueur les défis d'une pleine santé financière et d'un développement socioéconomique harmonieux. La collaboration collective y compte pour beaucoup.

Je vous remercie pour votre attention.

MARLENE CORDATO, mairesse

RÉSOLUTION 2011-11-622 CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE désigner le conseiller Daniel Kaeser, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), comme maire suppléant pour la période du 2 novembre 2011 au 6 mars 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-623
SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION – LOCATION D'UN ENTREPÔT
RÉFRIGÉRÉ – ENTREPOSAGE DE VÉGÉTAUX**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer au nom de la Ville un bail de location d'un entrepôt réfrigéré pour l'entreposage de végétaux, à intervenir avec la compagnie 9017-6496 Québec inc., pour les mois de janvier à juin 2012 ainsi que les mois de novembre et décembre 2012, au coût de 1 100 \$ par mois plus les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 480 00 513.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-624
ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE POUR FOSSÉ ET OUVRAGES DE
DRAINAGE – CHEMIN DE LA CÔTE SUD – LOT 3 109 600 – DOSSIER
1851**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver l'établissement d'une servitude en faveur de la Ville sur une partie du lot 3 109 600 au cadastre du Québec, pour la construction d'un fossé et des ouvrages de drainage des eaux de ruissellement longeant le chemin de la Côte Sud.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-625
RAPPORT ANNUEL 2010 DE LA BIBLIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel 2010 de la bibliothèque, préparé par monsieur Stéphane Legault, chef bibliothécaire, daté du 18 octobre 2011.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-626
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées dans les gradins des patinoires 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand pour la durée du Tournoi provincial de hockey Atome de l'Association du hockey mineur de Boisbriand, du 24 novembre au 4 décembre 2011, le point de vente étant dans la salle polyvalente, 1^{er} étage, de l'aréna. Les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-627
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES ET DE DENRÉES – FÊTE DE L'HIVER 2012**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées et de denrées à l'occasion de la Fête de l'hiver, devant avoir lieu les 4 et 5 février 2012, au parc Charbonneau. Les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique et sur les sites des activités exclusivement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-628
SIGNALISATION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

Autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation après le 15 janvier 2012 de la signalisation routière suivante :

Interdiction de virage à droite sur feu rouge aux intersections suivantes au Faubourg Boisbriand, à savoir :

- À l'intersection du boulevard de la Grande-Allée direction nord et du boulevard du Faubourg;
- À l'intersection du boulevard du Faubourg direction ouest et du boulevard de la Grande-Allée;
- À l'intersection du chemin de la Rivière-Caché direction est et du boulevard de la Grande-Allée;
- À l'intersection du boulevard de la Grande-Allée direction sud et du chemin de la Rivière-Cachée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-629
APPUI – MAISON DES JEUNES SODARRID

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'appuyer la Maison des jeunes Sodarrid dans l'organisation de l'activité de souscription au moyen d'une course de 1,5 à 10 km, à Boisbriand, au printemps 2012.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-630
APPUI – FC BOISBRIAND

Considérant l'intérêt et la détermination du FC Boisbriand et de ses partenaires à mettre sur pied une équipe masculine de soccer semi-professionnelle à compter de la saison 2012 et des demandes exprimées en ce sens ;

Considérant les exigences contenues au cahier des charges de la « Ligue Première » de soccer du Québec ;

Considérant la volonté de la Ville de maintenir l'ensemble de ses services en soccer mineur, dont une priorité d'accès aux installations pour les équipes de soccer pour jeunes ;

Considérant l'intérêt de la Ville à faciliter la présentation d'événements sportifs et la venue d'équipes sportives d'envergure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'appuyer l'organisme FC Boisbriand dans ses démarches pour mettre sur pied une équipe masculine de soccer semi-professionnelle à compter de la saison 2012, selon les conditions suivantes :

- L'organisme FC Boisbriand assumera en totalité le financement de cette équipe et de façon totalement distincte des autres activités du Club ;
- L'équipe pourra bénéficier, pour ses joutes locales, d'une priorité de réservation au terrain # 1 du parc Régional 640, selon la tarification en vigueur ;
- L'affichage des commanditaires et partenaires sera permis pendant la durée des joutes locales seulement, en bordure du terrain # 1 du parc Régional 640;
- Les infrastructures demandées par la « Ligue Première » et les investissements qui s'y rattachent devront être complétés d'ici la fin de l'année 2014.

DE demander à l'organisme FC Boisbriand de produire une demande officielle exprimée par résolution de l'organisme.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-631
CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE – DEMANDE DE
RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES**

Considérant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes formulée par le Centre d'excellence sur glace en date du 6 juillet 2011 auprès de la Commission municipale du Québec;

Considérant la lettre de la Commission municipale du Québec du 29 juillet 2011 demandant à la Ville de Boisbriand sa position à l'égard de la demande du Centre d'excellence sur glace;

Considérant le bail emphytéotique signé le 9 juillet 2009 et amendé le 9 juin 2011 entre la Ville de Boisbriand et le Centre d'excellence sur glace;

Considérant la lettre du directeur général du 3 octobre 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'appuyer le Centre d'excellence sur glace dans sa demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes et ce, aux conditions énumérées dans la lettre du directeur général du 3 octobre 2011.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-632
ADHÉSION – REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE
BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Boisbriand au Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand (RGAB) pour l'année 2011-2012 au coût de 275 \$ plus taxes incluant un billet pour divers événements.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-633
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accorder une contribution financière à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 250 \$ à la Fondation du Collège Lionel-Groulx pour la remise d'une bourse d'études à la cérémonie du 20 novembre 2011;

B) 200 \$ à Centraide Laurentides pour sa campagne 2011;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-634
DON À L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS DE LA VILLE DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association des employés du Service des travaux publics de la Ville de Boisbriand, conformément au protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'Association, le 3 mai 2007 pour la mise en œuvre du projet-pilote de récupération et recyclage de métaux et matériaux plastiques aux ateliers municipaux.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 420 50 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-635
DÉNEIGEMENT SUR LE CHEMIN DE L'ÎLE MORRIS ET SUR LE CHEMIN
DES ÎLES – DÉCISION**

ATTENDU l'avis adressé aux propriétaires du chemin des Îles et du chemin de l'Île Morris (partie privée) par le directeur général de la Ville, les informant de nouvelles mesures administratives concernant le déneigement de l'emprise des chemins privés les desservant;

ATTENDU les représentations appuyées d'arguments juridiques présentées par les propriétaires du chemin de l'Île Morris, à l'appui d'une demande du maintien du service en raison de droits acquis;

ATTENDU les représentations présentées par les propriétaires du chemin des Îles à l'effet qu'ils n'ont pas réussi à obtenir le consensus de l'ensemble de ceux-ci, faute de temps;

ATTENDU que, malgré la différence des deux situations ci-haut exposées, la Ville doit disposer du temps nécessaire pour étudier et faire valider la légalité des représentations des citoyens concernés;

ATTENDU que l'imminence des précipitations de neige force la Ville à reporter toute décision quant au déneigement des chemins concernés, puisqu'elle doit assurer la sécurité des automobilistes et de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE poursuivre le déblaiement et le déneigement du chemin de l'Île Morris et du chemin des Îles pour la saison hivernale 2011-2012, le temps de valider la teneur légale des arguments exposés par les propriétaires riverains concernés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-636
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2011 montrant un total mensuel de 3 387 562 \$ et un cumulatif de 25 156 154 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-637
OPPOSITION À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION
DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – PARTIE
DU LOT 3 109 601 – ARRIÈRE DU 422, CHEMIN DE LA CÔTE SUD**

Considérant que le propriétaire du lot 3 109 601 a déposé une demande d'autorisation d'utilisation autre qu'agricole auprès de la C.P.T.A.Q.;

Considérant que le propriétaire désire faire de l'entreposage industriel relié à l'entreprise Systèmes Pega inc. sise au 422, chemin de la Côte-Sud;

Considérant que l'activité d'entreposage industriel n'est pas conforme au Règlement de zonage RV-753 pour la zone A-524;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE s'opposer à la demande d'autorisation d'utilisation autre qu'agricole déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une partie du lot 3 109 601 du cadastre du Québec, dans la zone A-524.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-638
APPROBATION – CONCEPT ARCHITECTURAL POUR
AGRANDISSEMENT – SUBARU RIVE-NORD – 4530, RUE AMBROISE-
LAFORTUNE – LOT 4 222 548 ET 4 222 549 – ZONE I-1 461**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 octobre 2011 portant le numéro R-11-CU-2293, le concept architectural de l'agrandissement de « Subaru Rive-Nord » au 4530, rue Ambroise-Lafortune, sur les lots 4 222 548 et 4 222 549 du cadastre du Québec, dans la zone I-1 461.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-11-639
APPROBATION – CONCEPT ARCHITECTURAL POUR CONSTRUCTION
D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL - AQUAFAB – 4990, RUE AMBROISE-
LAFORTUNE – LOT 2 873 721 – ZONE I-2 460-3**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 octobre 2011 portant le numéro R-11-CU-2292, le concept architectural pour la construction du bâtiment industriel « Aquafab », sur le lot 2 873 721 du cadastre du Québec, au 4990, rue Ambroise-Lafortune et ce, aux conditions suivantes :

- Qu'il y ait ajout de maçonnerie (principalement de blocs architecturaux) sur une hauteur de 8 pieds, sur les façades latérales du bâtiment;
- Que le propriétaire du terrain fasse le nécessaire pour rendre l'implantation du bâtiment conforme à la norme espace bâti/terrain.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-640
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ENSEIGNE AU
MUR – CENTRE DE LOCATION ATLAS - 5090, RUE AMBROISE-
LAFORTUNE – ZONE I-2 460-3

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2011 portant le numéro R-11-CU-2285 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et aux Règlements de PIIA RV-1358, RV-1240-8 et RV-1240-24 de la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Centre de location Atlas » au 5090, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-2 460-3 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne, préparés par Enseignes Image In signs et datés du 15 août 2011, révision 1 datée du 22 août 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-641
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ENSEIGNE AU
MUR – CLUB ARAMIS – 970, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE –
ZONE C-2 259

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2011 portant le numéro R-11-CU-2286 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et au Règlement de PIIA RV-1358, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Club Aramis » au 970, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 259 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne, préparés par Enseignes Image In signs, datés du 17 juin 2011, révision 2 du 8 septembre 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-642
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU - RESTAURANT ELLINIKO SOUVLAKI — 383, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 239

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 octobre 2011 portant le numéro R-11-CU-2291 et aux Règlements de PIIA RV-1358 et RV-1240-16, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « Restaurant Elliniko Souvlaki » au 383, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 239 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails d'une enseigne au mur et sur poteau, préparés par Neolith (9185-1105 Québec inc), en date du 28 septembre 2011, le tout conditionnellement à ce que la base de l'enseigne sur poteau soit refaite.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-643
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ENSEIGNE SUR POTEAU - L'APPRENTI-SAGE, ÉCOLE PRÉMATERNELLE – 302, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE P-2 218-1

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 octobre 2011 portant le numéro R-11-CU-2290 et conformément au Règlement de PIIA RV-1358, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « L'Apprenti-Sage, école prématernelle » au 302, chemin de la Grande-Côte, dans la zone P-2 218-1 et plus amplement décrite à la simulation visuelle de l'enseigne et détails, préparés par Uno Design en date du 19 octobre 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-644
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - BÂTIMENT UNIFAMILIAL – 44, RUE DES PINS – ZONE R-1 205

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2011 portant le numéro R-11-CU-2283 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et aux Règlements RV-1240-13 et RV-1240-15 (PIIA), la demande de permis de construction pour le bâtiment unifamilial à être implanté au 44, rue des Pins sur le lot 3 008 767 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 205, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur (vue de façade) préparée par Conception Mario Adornetto inc.;
- Plans d'architecture, préparés par Conception Mario Adornetto inc. en 10 feuillets identifiés 1/10 à 10/10, datés du mois de juillet 2011;
- 2 plans projet d'implantation, préparés par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 7654 et datés du 21 septembre 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-645
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 4
BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX DE TYPE « MAISON EN RANGÉE » -
LOT 4 924 262 – RUE PAPINEAU – ZONE R-3 126-1

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
 APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2011, portant le numéro R-11-CU-2280 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et Règlement RV-1240 (PIIA), la demande de permis de construction pour 4 bâtiments multifamiliaux à être implantés sur le lot 4 924 262, du cadastre du Québec, aux 665 à 671, 673 à 679, 685 à 691 et 693 à 699, rue Papineau, dans la zone R-3 126-1 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plans d'architecture préparés par Felice Vaccaro, architecte, datés du 16 août 2011 et portant le numéro de projet A201133 et comprenant les feuilles no : A01, A02, A03, A04, A05, A06, A07, A08, A09;
- Plan projet d'implantation préparé par Jean Paquin, arpenteur-géomètre, daté du 30 août 2011, minute 14261.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que le revêtement extérieur de vinyle soit remplacé par un matériau plus noble (bois);
- Que les balcons et escaliers avant en fibre de verre soient remplacés par des balcons et escaliers de béton;

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-11-646
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES – RV-1497

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
 APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter le rapport d'engagements temporaires pour le mois de octobre 2011, tel que dressé par le directeur général en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, madame la mairesse Marlene Cordato informe le conseil et l'assemblée que son fils fait partie de la liste des personnes qui reçoivent des émoluments de la Ville.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, elle déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote et qu'elle ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

**RÉSOLUTION 2011-11-647
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Jean-Michel Gaudet Jayson Desroches Guertin	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 2 novembre 2011 et ne devant pas dépasser le 10 mars 2012;
Karl-Éric Gauthier	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 2 novembre 2011 et ne devant pas dépasser le 3 mars 2012;
Mélanie Goyette	Préposée à la bibliothèque temporaire temps partiel à compter du 2 novembre 2011 et ne devant pas dépasser le 8 septembre 2012;
Sabrina Gauthier	Préposée sites et locaux au Service des loisirs à compter du 2 novembre 2011 et ne devant pas dépasser le 17 mars 2012;
Marie-Pier Larrivée Alexandre Tartre	Préventionnistes cyclistes au Service des loisirs à compter du 2 novembre 2011 et ne devant pas dépasser le 10 mars 2012;
David Gaboury David L. Lévesque	Superviseurs des préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 27 novembre 2011 et ne devant pas dépasser le 10 mars 2012;
David Beaulieu Christophe Déry Kevin Guimond Philippe Allaire Hugo Beaulieu Marc-André Bédard Gabriel Boyer-Maillé Jérémy Chassé Pinsonneault Mathieu Côté Mathieu Dallaire	Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 21 novembre 2011 et ne devant pas dépasser le 5 mai 2012;

Jayson Guertin Desroches
Benoît Faucher
Brian Gunther
Jason Kemp
Philippe Laramée
Maxime Perrier
Simon Thériault

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Prompt rétablissement à monsieur Garand, conjoint de madame Lyne Levert et conseiller à la Ville de Blainville. Ce dernier a été victime d'un grave accident ;
- Retour sur les consultations publiques de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Montréal (PMAD), tenues à la Maison du citoyen et Place de la culture, les 13 et 14 octobre 2011 ;
- Soirée d'Halloween au Centre d'interprétation de la nature organisée par la Ville ;
- Présidente d'honneur de la « Campagne de Noël 2011 » - Panier d'épicerie populaire - Demande aux citoyens de contribuer généreusement à cette campagne ainsi qu'à la guignolée ;
- Extrêmement heureuse du bilan sur la situation financière présentée ce soir ;
- Travaux de réfection des rues Curie, Courcelles et du boulevard du Châteauneuf reportés au printemps 2012 ;
- Aujourd'hui, le 1^{er} novembre 2011, 2^e anniversaire de l'élection du conseil municipal actuel.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Line Levert, District Sanche

- Accident de son conjoint - Remerciements pour l'appui des citoyens et du conseil municipal;
- 15 octobre 2011 – Rallye et souper organisés par le Club de karaté;

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Félicitations aux entreprises de Boisbriand en nomination au gala de la SODET;
- 15 octobre 2011 – Rallye et souper organisés par le Club de karaté – Félicitations aux organisateurs;
- Rappel aux citoyens qu'ils ont jusqu'au 15 décembre 2011 pour la pose des pneus d'hiver.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Bazar de jouets – Le 13 novembre 2011 à l'école Jean-Jacques-Rousseau – Inscription au Service des loisirs;
- Soirée de l'Halloween au Centre d'interprétation de la nature – un franc succès;
- Le 8 novembre 2011 - Soirée reconnaissance municipale organisée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – La Ville est en nomination pour le Centre d'interprétation de la nature.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Remerciements à monsieur René Lachance, directeur général de la Ville, pour la rapidité avec laquelle il traite les requêtes des citoyens ;
- Comité d'orientation et de développement stratégique (CODS) – Procès-verbaux et transparence ;
- Le 15 octobre 2011 – Accueil des nouveaux résidents ;
- Félicitations aux entrepreneurs en nomination au gala de la SODET, soit : Groupe Montoni, MAS Industries, Pièces d'automobiles Raufoss Canada, Köse, Imports Dragon ;
- Beaucoup de citoyens ont installé leur abri d'auto (toile) avant le 1^{er} novembre 2011 en contravention au Règlement. Invite les citoyens à respecter cette prescription.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Expositions à la bibliothèque du 2 au 30 novembre 2011 – Lisette Major, aquarelliste;
- Club littéraire – Les choix de Jean Fugère – rencontre avec l'auteur Robert Lalonde, le 22 novembre 2011 à 19 h 30 au Centre culturel de Lorraine;
- Le 24 novembre 2011 – Lecture publique au P'tit Théâtre du Nord;
- Le 29 novembre 2011 – Atelier de Noël à la bibliothèque;
- Du 4 au 17 décembre 2011 – Payez vos retards à la bibliothèque en fournissant des denrées non périssables;
- Invite les citoyens à se procurer des billets Odyscène en guise de cadeau de Noël;
- Le 5 novembre 2011 – La Ville recevra des couples qui fêteront leur 50^e anniversaire de mariage;
- Info Boisbriand de novembre – Cahier des collectes pour 2012.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Du 24 novembre au 4 décembre 2011 – Tournoi de hockey Atome à l'aréna;
- Recrutement de bénévoles à certaines associations sportives. Invite les citoyens intéressés à assister aux assemblées des associations;
- Demande la générosité des citoyens à diverses collectes organisées en prévision de la période des fêtes;
- Retour sur la transparence de l'information remise aux membres du conseil.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Mention de félicitations au Club de BMX, nommé club de l'année;
- 2 décembre 2011 – Grande Guignolée, face à l'entreprise BFI sur le boulevard de la Grande-Allée;
- Football – Les Titans du Collège Boisbriand sont demeurés invaincus toute la saison;
- Déploire avoir été exclu du processus de rédaction du Mémoire de la Ville de Boisbriand sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Montréal et déplore également être exclu des rencontres du Comité d'orientation et de développement stratégique.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Soirée d'Halloween dans le district Dion – Groupe de parents ont amassé des fonds pour Leucan en organisant une activité locale;
- Formation sur la préparation du budget à Saint-Hyacinthe donnée par l'Union des municipalités du Québec;
- Travaux sur le chemin de la Côte Sud enfin terminés;
- Rue Doris-Lussier – pavée;
- Souligne la décision de madame Cordato à soumettre les cas de soumissionnaires uniques au Bureau de la concurrence pour examen;
- Rapport annuel de la bibliothèque – Souhaite qu'il soit disponible au public;
- Mémoire de la Ville de Boisbriand sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Montréal – Déploire que tous les conseillers n'aient pas été consultés au préalable avant d'être finalisé;
- Excellent article publié dans Le Banlieusard sur le Centre d'interprétation de la nature.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Bordeleau

- Articles 17, 24 et 33.

RÉSOLUTION 2011-11-648

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFALT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance à 21 h 35.

Adoptée
